

Berne, le 13 décembre 2018  
Fritz Zurbrügg

---

## Remarques introductives de Fritz Zurbrügg

Dans mon exposé, je vais présenter les développements récents observés dans le domaine de la stabilité financière. J'examinerai d'abord la situation des grandes banques avant de parler des banques axées sur le marché intérieur.

### Grandes banques

Les deux grandes banques suisses évoluent, sur les marchés financiers, dans un contexte qui est actuellement plus volatil qu'il ne l'était au moment de la conférence de presse de juin dernier. A la suite de l'augmentation des incertitudes sur ces marchés, les cours des actions de ces banques ont subi des pressions, tout comme ceux d'établissements étrangers comparables. Néanmoins, les primes de risque de crédit couvrant les défaillances que ces banques, suisses et étrangères, pourraient subir se situent dans l'ensemble à un niveau similaire à celui de juin dernier.

L'appréciation que la Banque nationale suisse (BNS) porte sur la situation des deux grandes banques reste pratiquement inchangée par rapport à celle donnée à l'occasion de la dernière conférence de presse. Elle vaut tant pour la résilience que pour l'assainissement et la liquidation ordonnée en cas de crise.

En ce qui concerne la résilience, le Credit Suisse et UBS sont en bonne voie pour satisfaire aux exigences de la réglementation *too big to fail* révisée qui régit la capacité d'absorption des pertes dans une perspective de continuité de l'exploitation (*going concern*). Ainsi, les deux établissements se conforment d'ores et déjà à l'ensemble des exigences finales<sup>1</sup> en matière de fonds propres pondérés en fonction des risques. Il subsiste toutefois un besoin d'amélioration

---

<sup>1</sup> Le terme «exigences finales» désigne le niveau qui devra être atteint à la fin de la période de transition. Ces exigences portent en particulier sur la qualité des fonds propres *going concern*.

## Conférence de presse

pour ce qui est du ratio de levier, autrement dit du rapport, en termes non pondérés, entre fonds propres et actifs.

Dans le domaine de l'assainissement et de la liquidation ordonnée en cas de crise, les grandes banques ont réalisé des progrès considérables ces dernières années. Elles ont d'une part accru par étapes le volume de leurs instruments de *bail-in*. Elles remplissent ainsi déjà, au niveau du groupe, les exigences finales en termes de capacité d'absorption des pertes dans l'éventualité d'une crise (*gone concern*). D'autre part, le Credit Suisse et UBS ont mis en œuvre d'importantes mesures organisationnelles faisant partie intégrante des plans d'assainissement et de liquidation ordonnée, afin de renforcer leur capacité en la matière. Chacune des deux grandes banques a par exemple créé une filiale suisse assurant les fonctions d'importance systémique, dont notamment les opérations de dépôt et de crédit en comptes suisses.

Afin que l'assainissement ou la liquidation ordonnée soit possible, des progrès supplémentaires restent nécessaires, notamment dans trois domaines. Premièrement, la FINMA, en sa qualité d'autorité compétente, est en train d'élaborer des plans qui doivent permettre aux banques de disposer de suffisamment de liquidités pour effectuer un assainissement ou une liquidation ordonnée sans recourir à des fonds publics (*resolution funding plan*). Deuxièmement, il faut garantir que la capacité totale d'absorption des pertes des grandes banques soit appropriée, non seulement à l'échelle du groupe, mais aussi au niveau de chaque unité de la banque concernée. A cet égard, le Conseil fédéral a annoncé qu'il prendrait, au premier semestre 2019, une décision concernant les exigences à remplir en la matière par l'unité opérationnelle suprême des grandes banques, autrement dit par la maison mère. Troisièmement, le Credit Suisse et UBS doivent continuer à réduire les interdépendances financières et opérationnelles à l'intérieur du groupe.

### **Banques axées sur le marché intérieur**

J'en viens à présent aux banques axées sur le marché intérieur. Leur situation n'a elle non plus guère changé depuis la publication, en juin, du *Rapport sur la stabilité financière*. Les principaux risques auxquels ces établissements sont exposés proviennent toujours des marchés hypothécaire et immobilier. A cet égard, j'aimerais faire deux observations.

Premièrement, les déséquilibres subsistent sur les marchés hypothécaire et immobilier. Tant les prêts hypothécaires que les prix des maisons individuelles et des appartements en propriété par étage ont continué d'afficher une hausse modérée au cours des derniers mois. Les prix des objets résidentiels de rendement ont certes cessé de croître selon les données les plus récentes, mais le risque d'une correction reste particulièrement élevé dans ce segment. Ainsi, le nombre de logements vacants, qui a encore augmenté, indique que l'activité soutenue de construction de logements locatifs pourrait avoir entraîné une offre excédentaire. Cette situation exerce des pressions à la baisse sur les revenus locatifs et donc aussi sur les prix de ces objets. Dans le même temps, les rendements initiaux des objets résidentiels de rendement, soit le rapport entre les revenus locatifs et les prix de transaction, se situent à un niveau historiquement bas.

## Conférence de presse

Si les taux d'intérêt augmentaient, il faudrait que les rendements initiaux des objets de rendement progressent eux aussi lors d'un changement de propriétaire. Cela accentuerait encore la pression sur les prix.

Deuxièmement, les banques axées sur le marché intérieur continuent à présenter une propension élevée au risque. Cela tient notamment au fait que leurs marges d'intérêt ont encore baissé au premier semestre 2018. Tant que les pressions sur les marges subsisteront, ces banques seront fortement incitées à prendre de plus grands risques. Leur propension marquée au risque se manifeste par exemple par le fait que les prêts hypothécaires qu'elles ont accordés ont poursuivi leur progression à un rythme soutenu, augmentant de quelque 4%, tandis que le marché global a affiché une hausse de 3% environ. Dans le même temps, les risques liés au dépassement de la capacité financière des emprunteurs ont continué de croître au cours de l'année pour les nouveaux prêts hypothécaires destinés à financer des objets résidentiels de rendement. Comme un grand nombre de ces prêts présentent simultanément des risques élevés liés à la quotité de financement, ils seraient particulièrement sous pression en cas d'une hausse sensible de taux d'intérêt accompagnée d'une correction des prix de l'immobilier.

Il est important que les banques puissent supporter les risques encourus. Selon l'appréciation de la BNS, les banques axées sur le marché intérieur sont pour la plupart en mesure de le faire, eu égard à leur bonne dotation en fonds propres. Ces établissements devront veiller, à l'avenir également, à détenir suffisamment de fonds propres pour faire face aux risques. Cela est d'autant plus important que l'octroi de prêts hypothécaires présentant des risques élevés de capacité financière fait augmenter, comme je viens de l'expliquer, le potentiel de pertes des banques.

Compte tenu des risques qui viennent d'être mentionnés, la BNS estime toujours que des mesures ciblées devraient être envisagées en ce qui concerne l'octroi de prêts hypothécaires dans le segment des objets résidentiels de rendement. De telles mesures sont actuellement à l'étude. En outre, la BNS continuera d'observer attentivement l'évolution sur les marchés hypothécaire et immobilier et d'examiner régulièrement si le niveau du volant anticyclique de fonds propres doit être adapté.